



École Élan

PROCESSUS D'ADMISSION POUR L'ÉCOLE ALTERNATIVE ÉLAN

L'école Élan n'est pas une école de quartier, mais une école dédiée à un projet particulier de formation (pédagogie alternative). Le processus et les différentes étapes sont mis en place afin que les familles soient bien informées des caractéristiques de l'école Élan et de son projet particulier, soit la pédagogie Freinet. La [politique d'admission et de transport des élèves](#) ainsi que le [Guide de référence des critères d'admission pour les écoles dédiées à un projet particulier de formation](#) s'applique de la même façon qu'une école en libre choix.

PROFIL D'APPRENANT ET PROFIL DE PARENT

Pour bien saisir les fondements et la structure participative de l'école Élan, le [Référentiel](#) est l'outil qui témoigne de ce que nous souhaitons développer sur les plans éducatif et pédagogique. Une courte présentation des fondements de la pédagogie Freinet et un extrait du film présenté aux parents lors de la soirée d'information sont aussi disponibles sur le [site web de l'école](#).

La participation obligatoire à la soirée d'information du mois d'octobre est conçue pour aider les familles à prendre une décision éclairée, à savoir si l'école Élan correspond le mieux à leur préférence comme milieu d'éducation pour leur enfant.

L'école alternative n'est pas que le choix d'un enfant ou de ses parents, c'est un choix familial et tous doivent comprendre que leur implication est essentielle au bon fonctionnement de l'école.

CRITÈRES D'ADMISSION

1. Adhérer aux fondements de la pédagogie Freinet :
 - 1.1.1 À l'école Élan, les élèves évoluent dans un milieu démocratique et communautaire, où ils acquièrent un grand sens des responsabilités et de l'engagement social.
2. Être d'âge de niveau préscolaire 5 ans à 6^e année.
3. Effectuer la demande d'admission durant la période qui se termine le dernier jour ouvrable du mois d'octobre.
4. Compléter toutes les étapes d'admission.

IMPORTANT : L'école ne peut pas admettre d'élèves qui résident en dehors du territoire du CSSDM.

PRIORITÉ D'INSCRIPTION

1. Prioriser la fratrie
 - 1.1 Définition de la fratrie selon la [politique d'admission et de transport des élèves](#) : enfants du même foyer familial.
 - 1.2 Définition du foyer familial selon la [politique d'admission et de transport des élèves](#) : désigne des personnes formant une famille habitant à la même adresse sous la responsabilité d'au moins un adulte.

AUTRES FACTEURS PRIS EN CONSIDÉRATION DANS LE TRAITEMENT DES DEMANDES

1. Équilibrer le nombre d'élèves par niveau dans les groupes multiâges.

IMPORTANT : L'école doit respecter le maximum d'élèves par classe prévu par la convention collective des enseignants.

ÉTAPES D'ADMISSION

1. Assister à la soirée d'information. Une prise de présence est faite sur place.
PRÉSENCE OBLIGATOIRE

Un parent ayant assisté à la soirée d'information dans le passé (depuis 2024) n'est pas tenu d'y participer de nouveau. Il faut simplement communiquer avec le secrétariat de l'école.
2. Assister à la journée *Portes ouvertes*. **PRÉSENCE SUGGÉRÉE**
3. Remplir la demande d'admission envoyée par l'école aux participants à la soirée d'information.
 - 3.1 À remettre au plus tard, le dernier jour ouvrable du mois d'octobre. Il ne s'agit pas d'une inscription officielle.
4. Traitement de la demande :
 - 4.1 Si le nombre de demandes pour un niveau dépasse le nombre de places, un tirage au sort est effectué.
 - 4.2 Un courriel est envoyé par la direction, au plus tard le dernier jour ouvrable du mois de novembre, informant les parents de l'admission de leur enfant ou du recours à la liste d'attente, selon le cas.
 - 4.3 Des places se libèrent toujours, tant au préscolaire qu'au primaire, jusqu'à l'été précédant la rentrée scolaire. Le secrétariat de l'école communique au fur et à mesure avec les familles dont l'enfant est sur la liste d'attente.
5. Inscription officielle **au préscolaire 5 ans**
 - 5.1 Lorsque les parents reçoivent le courriel de la direction confirmant

l'admission de leur enfant, ils doivent procéder à son inscription officielle dans les 10 jours ouvrables suivants, en se présentant au secrétariat de l'école avec les documents requis : certificat de naissance original de l'enfant et deux preuves de résidence sur lesquelles apparaissent son nom et son adresse. Pour plus de détails, consulter le lien suivant : [Preuves-adresse](#)

6. Admission et inscription officielle **au primaire**.

6.1 Au début du mois de janvier, les parents recevront un courriel de la direction pour confirmer l'admission de leur enfant. Ils devront alors procéder à son inscription officielle dans les 10 jours ouvrables suivants, en se présentant au secrétariat avec les documents requis : certificat de naissance original de l'enfant et deux preuves de résidence sur lesquelles apparaissent son nom et son adresse. Pour plus de détails, consulter le lien suivant : [Preuves-adresse](#)

6.2 À la suite de l'inscription officielle à l'école Élan, les parents doivent informer l'école d'origine de l'enfant afin de le désinscrire. Un enfant ne peut pas être inscrit à deux écoles en même temps.